Volet B Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe





N° d'entreprise : 0726459031

Nom

(en entier): le noeud

(en abrégé):

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Avenue Général Eisenhower 47

: 1030 Schaerbeek

Objet de l'acte : CONSTITUTION

Objet de l'acte : CONSTITUTION SRL - Nominations

Texte:

Il résulte d'un acte reçu par Ann WALLAYS, notaire associée à Leuven, le 2 mai 2019, délivré avant l'enregistrement, dans le seul et unique but que d'être déposé au greffe du tribunal de l'entreprise,

- 1. une société à responsabilité limitée sous la dénomination « le noeud» a été constituée, située dans la Région de Bruxelles-Capitale
- 2. adresse : à 1030 Schaarbeek, Avenue Général Eisenhower 47
- 3.durée : illimitée 4. fondateurs:
- Madame VAN LIERDE Véronique Alfonsa Arnolda, née à Leuven le 12 juin 1966, demeurant à 1030 Schaerbeek, Avenue Général Eisenhower 47.
- Madame GOMEZ Ana María, de nationalité française, née à Bogota (Colombie) le 8 juillet 1987, demeurant à 1050 Ixelles, Boulevard Général Jacques 202.
- 5. capital : SIX MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 6.200,00), représenté par cent (100) actions
- 6. intégralement libéré lors de la constitution
- 7. commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice social débutera le jour du dépôt du présent acte au greffe du Tribunal de Commerce et se clôturera le 31 décembre 2020.

8.

Répartition – réserves

Le bénéfice annuel net recevra l'affectation que lui donnera l'assemblée générale, statuant sur proposition de l'organe d'administration, étant toutefois fait observer que chaque action confère un droit égal dans la répartition des bénéfices.

Répartition de l'actif net

Après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation ou après consignation des montants nécessaires à cet effet et, en cas d'existence d'actions non entièrement libérées, après rétablissement de l'égalité entre toutes les actions soit par des appels de fonds complémentaires à charge des actions insuffisamment libérées, soit par des distributions préalables au profit des actions libérées dans une proportion supérieure, l'actif net est réparti entre tous les actionnaires en proportion de leurs actions et les biens conservés leur sont remis pour être partagés dans la même proportion.

9.

Organe d'administration

La société est administrée par un ou plusieurs administrateurs, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, nommés avec ou sans limitation de durée et pouvant, s'ils sont nommés dans les statuts, avoir la qualité d'administrateur statutaire.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Réservé au Moniteur belge

Volet B - suite

L'assemblée qui nomme le ou les administrateur(s) fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité, leurs pouvoirs. A défaut d'indication de durée, le mandat sera censé conféré sans limitation de durée.

Pouvoirs de l'organe d'administration

S'il n'y a qu'un seul administrateur, la totalité des pouvoirs d'administration lui est attribuée, avec la faculté de déléguer partie de ceux-ci.

Lorsque la société est administrée par plusieurs administrateurs, chaque administrateur agissant seul, peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet, sous réserve de ceux que la loi et les statuts réservent à l'assemblée générale.

Chaque administrateur représente la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Il peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire.

Rémunération des administrateurs

L'assemblée générale décide si le mandat d'administrateur est ou non exercé gratuitement. Si le mandat d'administrateur est rémunéré, l'assemblée générale, statuant à la majorité absolue des voix, ou l'actionnaire unique, détermine le montant de cette rémunération fixe ou proportionnelle. Cette rémunération sera portée aux frais généraux, indépendamment des frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.

10. Administrateurs non statutaires

Sont appelées aux fonctions d'administrateur non statutaire pour une durée illimitée :

- **1)** Madame **VAN LIERDE Véronique Alfonsa Arnolda**, demeurant à 1030 Schaerbeek, Avenue du Général Eisenhower 47.
- **2)** Madame **GOMEZ Ana María**, demeurant à 1050 Ixelles, Boulevard Général Jacques 202. qui ont chacune accepté ledit mandat, lequel est exercé à titre gratuit, à l'exception de celui de Madame Ana Maria GOMEZ lequel sera rémunéré.

11. nihil

12.Objet

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou compte de tiers ou en participation avec ceux-ci :

En particulier :

les actes de conseil, étude, recherche, conception, développement, création, réalisation, coordination, gestion, distribution, vente et de tous services et prestations qui en relèvent et ceci pour tous les produits de design- spatial, volumique, textile, graphique - et pour tous les produits culturels et artistiques.

En général :

Cette énumération est explicative et non limitative et doit être comprise dans sa signification la plus étendue

La société peut accomplir toutes opérations quelconques commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société pourra, de façon quelconque, participer dans, coopérer avec ou intervenir en d'autres sociétés ou entreprises.

La société pourra exercer l'autorité et le contrôle, en qualité d'administrateur, liquidateur ou toutes autres fonctions, sur toutes autres sociétés.

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

La société peut se porter garant ou fournir des sûretés réelles pour des sociétés ou des personnes privées, au sens le plus large.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

13. assemblée générale

est tenue le dernier mercredi du mois de juin à 14 heures, Si ce jour est férié, l'assemblée est remise au premier jour ouvrable suivant. La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2021.

14. Pouvoirs

Mesdames Véronique VAN LIERDE et Ana María GOMEZ prénommées, chacune ayant le droit d'agir séparément et individuellement, ou toute autre personne désignée par lui, est désigné en qualité de mandataire *ad hoc* de la société, afin de disposer des fonds, de signer tous documents et de procéder aux formalités requises auprès de l'administration de la tva ou en vue de l'inscription à la

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

Volet B - suite

Banque carrefour des Entreprises.

Aux effets ci-dessus, le mandataire ad hoc aura le pouvoir de prendre tous engagements au nom de la société, faire telles déclarations qu'il y aura lieu, signer tous documents et en général faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour l'exécution du mandat lui confié.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE.

Notaire Ann WALLAYS.

Déposé en même temps:

- une expédition de l'acte constitutif
- la première version des statuts

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").